



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2487

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 3°

objet : Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : Rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache en lien avec le développement urbain du quartier de Confluence - Participation financière aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2487**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 3°

objet : **Projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Protocole d'intention pour la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise : Rive droite du Rhône - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache en lien avec le développement urbain du quartier de Confluence - Participation financière aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet, d'une part, la signature d'une convention de financement partenarial concernant les études de faisabilité de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache et, d'autre part, la demande d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme concernant le pôle d'échanges multimodal de Lyon-Part-Dieu.

Le pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache

Le projet de Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) a pour objectif principal de renforcer l'intégration des réseaux de transports publics en coordonnant les différentes actions des partenaires du transport de l'aire urbaine lyonnaise pour développer l'intermodalité dans les déplacements quotidiens.

Dans cette perspective, le projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache s'inscrit dans les objectifs du protocole d'intention Desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors (Rive droite du Rhône) signé par l'ensemble des partenaires de REAL en 2007, et plus particulièrement dans le cadre de l'objectif 3 - Amélioration des conditions de rabattement et de l'intermodalité en gare sur l'axe par des actions concernant les gares de Perrache, Oullins, Vernaison, Givors-ville, Givors-canal.

Le protocole prévoit la prise en compte du projet Confluence sur la gare afin d'améliorer l'intermodalité dans le secteur.

Le contexte urbain du projet a sensiblement évolué. L'intégration du secteur de la Confluence dans un projet globalisé en incluant les quartiers de Perrache et de Sainte Blandine a permis de présenter un projet urbain intégré en réunion publique en juin 2010. Un travail partenarial a ensuite été mené par la SPLA Lyon Confluence avec l'ensemble des acteurs concernés afin de définir les études de faisabilité à engager pour aboutir à un scénario cible de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Perrache fin 2012. C'est dans ce contexte que le comité stratégique des gares, du 11 juillet 2011, a validé les orientations présentées ci-après.

Le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Perrache a pour objectifs :

- la simplification des liaisons sud-nord et nord-sud,
- une mise en relation directe du quartier de la Confluence avec la place Carnot et la Presqu'île par la recherche d'une plus grande qualité des espaces publics dans une logique d'intégration urbaine au quartier existant,

- l'amélioration de l'intermodalité avec une accessibilité au métro renforcée par l'ouverture d'un accès supplémentaire au sud.

Les aménagements du pôle d'échanges multimodal de Perrache à 2018/2020 : objectifs, contenu et pilotage des études

Dans le cadre d'une première étape, la SPLA Lyon Confluence a conduit en 2009 et 2010 une étude urbaine et de préféabilité du pôle d'échanges multimodal de Perrache en lien avec les évolutions du quartier. Cette étude portait sur les éléments suivants :

- une étude urbaine du secteur Perrache-Sainte Blandine en lien avec le développement de la Confluence. Ce volet de l'étude a permis d'établir un schéma d'intention de réaménagement des espaces publics autour de la gare et de réorganisation des circulations au sein du pôle d'échanges avec la création d'une nouvelle place urbaine, la place Perrache entre la gare et le centre d'échanges ;

- un concept de réaménagement du pôle privilégiant le niveau 6 m (quais) permettant d'intégrer les enjeux d'accessibilité et de cheminements tous modes afin d'améliorer la desserte notamment du sud vers le nord, en cohérence avec le développement de la Confluence.

Il s'agit, désormais, d'engager les études permettant de vérifier les faisabilités techniques, de structure, de génie civil, de réseaux mais également d'organisation des constructions, des flux mécanisés et des modes doux. Ces études, à mener en partenariat étroit entre les différents maîtres d'ouvrages intervenant sur le site, se décomposent en 3 phases, dont les objectifs et le pilotage sont les suivants :

a) - Phase 1 : analyse des flux tous modes sur un périmètre de réflexion élargie

Etude de flux, pilotée par SNCF "Gares et connexions"

L'étude vise à :

- dresser un état de l'intermodalité du site,
- étudier les flux nord/sud depuis le centre d'échanges de Lyon Perrache au quartier de Confluence, ses incidences sur les flux et le fonctionnement général de la gare,
- définir les différentes composantes de l'intermodalité du pôle en situation projetée à l'horizon 2020,
- déterminer les espaces utiles et nécessaires à l'évolution et au bon fonctionnement de chaque mode de transports présent sur le pôle.

Etude d'accessibilité globale, pilotée par la SPLA Lyon Confluence et la Communauté urbaine de Lyon

L'étude vise à :

- réinterroger l'accessibilité multimodale globale au site, à l'aide d'un modèle de déplacements macroscopiques, en intégrant les échelles de temps suivantes : à moyen terme (2020), alors que le développement du site sera achevé, sans requalification de l'axe A6/A7 et à long terme (2030), en intégrant les hypothèses en lien avec les projets d'accessibilité globale à l'échelle de l'agglomération que sont la réalisation du tronçon ouest du périphérique (TOP) et la requalification de l'axe A6/A7,
- évaluer les flux générés par le site en fonction des capacités des axes de sortie nécessaires. Le concept global d'accès au site devra être réinterrogé, notamment en termes de développement des infrastructures de transports en commun,
- tester les différentes propositions d'aménagement et évaluer leur performance sur les différents modes et axes.

b) - Phase 2 : faisabilités techniques du pôle d'échanges multimodal de Perrache

Etude de faisabilité pour le développement du pôle d'échanges multimodal de Lyon Perrache, pilotée par SNCF "Gares et connexions".

L'étude vise à :

- mettre en perspective les aménagements ferroviaires, à l'écoute du projet urbain, en définissant un projet cible d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon Perrache, soutenable sur le plan économique et phasable dans le temps,
- mesurer les possibilités de financements du projet pour se mettre en adéquation avec les capacités contributives des partenaires,
- définir un scénario cible, ainsi qu'un phasage détaillé, un montage juridique et financier, sur la base d'un bilan économique du projet.

Etude de faisabilité de la réorganisation des fonctionnalités urbaines, pilotée par la Communauté urbaine de Lyon et la SPLA Lyon Confluence

Il s'agit de conduire les études de :

- faisabilités techniques et conditions du réaménagement du centre d'échanges Lyon Perrache, pilotées par la Communauté urbaine de Lyon, comprenant le scénario fonctionnel urbain et l'analyse de faisabilité du programme général : chiffrage, phasage et mode opératoire,
- mise en sécurité des tunnels pilotée par la Communauté urbaine,
- stratégie commerciale sur le périmètre élargi Carnot/Archives pilotée par la Communauté urbaine,
- sécurité et de sûreté publique pilotée par la Communauté urbaine,
- faisabilités d'aménagement des espaces publics et programmation globale pilotées par la SPLA Lyon Confluence,
- assistance à maîtrise d'ouvrage planification et économie de la construction pilotées par la SPLA Lyon Confluence,
- pour la relocalisation de la gare internationale pilotée par la Communauté urbaine.

Etude de faisabilité de mise en accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite (PMR), pilotée par Réseau ferré de France (RFF)

Elle vise à étudier la faisabilité technique d'un aménagement d'accessibilité pour PMR côté Rhône, sur la base des éléments dimensionnant apportés par l'étude de flux en 1ère phase.

c) - Phase 3 : plan de synthèse, piloté par la SPLA Lyon Confluence

Il s'agit de conduire les étapes suivantes :

- synthèse des programmes fonctionnels "transport et urbain" et élaboration du plan de synthèse global,
- montage opérationnel,
- phasage,
- bilan économique.

Ces trois phases ont pour objectif d'élaborer un schéma fonctionnel du pôle d'échanges multimodal de Perrache à l'horizon 2018/2020, en prenant en compte le développement du projet urbain de la Confluence. Le programme doit permettre d'identifier les aménagements à réaliser afin d'améliorer l'accessibilité tous modes, l'accueil et le niveau de service de la gare, la qualité des espaces publics et l'amélioration de la liaison entre le nord et le sud de la Presqu'île.

Il s'agit donc collectivement pour les partenaires de :

- proposer des aménagements pertinents et adaptés qui n'obèrent pas l'évolution future de la gare au regard de ses potentialités à long terme,
- présenter ces propositions de manière schématique et pédagogique,
- estimer le coût des aménagements,
- estimer les éléments de planification et les contraintes,

- préciser les modalités prévisionnelles de financement entre les différents partenaires intéressés.

Le rendu des études (phase 3) est prévu pour décembre 2012.

La démarche engagée est partenariale. La Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, la SPLA Lyon Confluence, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la SNCF "Gares et connexions" et RFF y sont associés. La SPLA Lyon Confluence assurera la coordination d'ensemble des études.

A la suite du programme, chaque maître d'ouvrage prendra à sa charge la réalisation des études de projet puis des travaux à engager. Des conventions de financement, des études de projet et des travaux seront proposées.

Financement des études

Pour cette phase d'étude de faisabilité technique, les co-financeurs des études sont RFF, la SNCF "Gares et connexions", la Communauté urbaine, la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, le SYTRAL et la SPLA Lyon Confluence. Les contributions des partenaires par étude figurent dans le tableau ci-après.

Le besoin de financement des études, sous maîtrise d'ouvrage SNCF "Gares et connexions", estimé à 450 000 € sera financé à hauteur de 112 500 € par la Communauté urbaine, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région (CPER).

Le besoin global de financement en étude sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine est de 805 000 € HT, soit 962 780 € TTC. La recette correspondante est estimée à 487 500 € sur le montant HT. Elle fera l'objet d'un cofinancement avec la Région Rhône-Alpes dans le cadre du contrat de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC) et de participations de la SNCF "Gares et connexions", du SYTRAL et de la Ville de Lyon. Les recettes couvrent 50 % des dépenses.

Le besoin de financement de l'étude, sous maîtrise d'ouvrage RFF est estimé à 80 000 € HT. Il fera l'objet d'un cofinancement à part égale entre la SPLA Lyon-Confluence, RFF, la Région Rhône-Alpes et l'Etat dans le cadre du CPER.

Par ailleurs, le SYTRAL contribue également aux études de faisabilité du pôle d'échanges multimodal de Perrache par l'apport d'études estimées à 130 000 € HT, financées en direct et portant sur :

- le fonctionnement de la gare bus,
- le déplacement de la virgule de retournement du T2,
- un accès facilité au métro au sud.

La répartition des financements en € HT est la suivante :

Maîtrise d'ouvrage	Montant (en € HT)	SNCF	RFF	Communauté urbaine de Lyon/SPLA	Région Rhône-Alpes	Etat	SYTRAL	Ville de Lyon
SNCF "Gares et connexions"	450 000	25 %		25 %	25 %	25 %		
		112 500		112 500	112 500	112 500		
Communauté urbaine de Lyon	805 000	11,18 %		39,44 %	39,44 %		3,73 %	6,21 %
		90 000		317 500	317 500		30 000	50 000
Réseau ferré de France (RFF)	80 000		25 %	25 %	25 %	25 %		
			20 000	20 000	20 000	20 000		
Total	1 335 000	202 500	20 000	450 000	450 000	132 500	30 000	50 000

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions au bénéfice de la SNCF "Gares et connexions" et de RFF en tant que subventions d'équipement sont exonérées de TVA. La demande d'individualisation d'autorisation de programme sur les études SNCF "Gares

et connexions" et RFF porte sur les montants hors taxes. La demande d'autorisation de paiement sur les études SPLA et Communauté urbaine porte sur les montants TTC.

Le pôle d'échanges multimodal pôle d'échanges multimodal de Lyon-Part-Dieu

Le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu a fait l'objet d'une délibération n° 2011-2284 du 27 juin 2011 concernant une individualisation complémentaire d'autorisation de programme à hauteur de 1 200 000 € HT.

Il convient de compléter cette individualisation par le montant de la TVA, non prévu initialement, qui s'élève à 235 200 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 112 500 € au profit de la SNCF dans le cadre des études de faisabilité du réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache,

b) - la réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, des études de faisabilité de l'aménagement du pôle d'échanges multimodal et du centre d'échanges de Perrache liés à sa compétence pour un montant estimé à 805 000 € HT avec un cofinancement à hauteur de 487 500 € HT, soit 583 050 € TTC pour la Communauté urbaine,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat, la SNCF, RFF, le SYTRAL, la Ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes et la SPLA Lyon Confluence définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention relative au réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache.

2° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer ladite convention,

b) - monsieur le Président à solliciter, dans le cadre des études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, au taux maximal, les subventions d'équipement suivantes :

- Région Rhône-Alpes :	317 500 €
- SYTRAL :	30 000 €
- Ville de Lyon :	50 000 €
- SNCF :	90 000 €

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Décide :

a) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 2621 pour un montant de 1 075 280 € en dépenses et 487 500 € en recettes à la charge du budget principal, à prévoir en crédits de paiement sur 2011 pour la participation financière de la Communauté urbaine aux études de programme du réaménagement du pôle d'échanges multimodal de Lyon-Perrache, répartis selon l'échéancier suivant :

Libellé	Dépenses (en €)		Recettes (en €)
	Subvention d'équipement au profit de la SNCF	Financement des études de faisabilité	Subventions d'équipement des partenaires signataires de la convention
2011	22 500	119 700	0
2012	67 500	705 440	243 750
2013	22 500	137 640	243 750
Total	112 500	962 780	487 500

b) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1975 individualisée le 30 novembre 2009 concernant les études de réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 235 200 € en dépenses à prévoir sur 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 657 100 € en dépenses.

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et 2012 - comptes 203 300 et 231 510 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 142 200 € en 2011,
- 772 940 € en 2012,
- 160 140 € en 2013.

5° - Les recettes d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2012 et 2013 - comptes 132 200, 132 600, 123 410 et 132 100 - fonction 824, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 243 750 € en 2012,
- 243 750 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.